

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 30 septembre 2019, qui font apparaître un actif net de **2.346.652** dinars pour un capital de **2.293.638** dinars et une valeur liquidative égale à **102,689** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois,

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 30 septembre 2019 à **2.358.581** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **1.950.632** dinars, soit 82.70 % de valeurs mobilières et de **404.390** dinars soit 17,15 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 30/09/2019	AU 30/09/2018	AU 31/12/2018
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 746 109	4 098 101	3 979 902
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		100 826	-	-
b - Obligations et valeurs assimilées		1 645 283	4 098 101	3 979 902
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	608 913	998 791	43 983
a - Placements monétaires		204 523	-	-
b - Disponibilités		404 390	998 791	43 983
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	3 559	20	20
a - Débiteurs divers		3 559	20	20
TOTAL ACTIF		2 358 581	5 096 912	4 023 905
 <u>PASSIF</u>				
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	4 579	8 596	8 199
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	7 349	10 766	11 621
TOTAL PASSIF		11 928	19 362	19 821
 <u>ACTIF NET</u>				
CP 1 – Capital	4.1.8	2 293 638	4 945 351	3 864 764
CP 2 - Sommes distribuables		53 014	132 199	139 321
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		17	4	3
b - Sommes distribuables de la période		52 997	132 195	139 318
ACTIF NET		2 346 652	5 077 550	4 004 085
ACTIF NET		2 358 581	5 096 912	4 023 905
TOTAL PASSIF ET		2 358 581	5 096 912	4 023 905

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019

(Unité : en D.T.)

		Période du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
	Note					
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	16 158	75 813	50 134	160 779	209 680
a - Dividende		-	-	-	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 158	75 813	50 134	160 779	209 680
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	3 648	4 682	326	17 998	18 230
a - Intérêts sur comptes courants		593	1 204	326	972	1 204
b - Revenu des autres placements monétaires		3 055	3 478	-	17 026	17 026
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		19 806	80 495	50 460	178 777	227 910
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(4 579)	(16 568)	(8 596)	(28 941)	(37 140)
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 227	63 927	41 864	149 836	190 770
CH 3 Autres charges	4.2.4	(1 658)	(5 459)	(2 394)	(12 528)	(15 049)
RESULTAT D'EXPLOITATION		13 570	58 468	39 470	137 308	175 721
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		14 862	(5 471)	2 313	(5 113)	(36 403)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		28 431	52 997	41 783	132 195	139 318
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(14 862)	5 471	(2 313)	5 113	36 403
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		99	(2 095)	(555)	(875)	(2 862)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(150)	53 350	(2 477)	(6 661)	(8 647)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		490	(55 155)	1 922	5 785	5 785
Frais de négociation de titres		(241)	(290)	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		13 669	56 373	38 915	136 433	172 859

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2019
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS</u>					
<u>D'EXPLOITATION</u>					
	13 669	56 373	38 915	136 433	172 859
a - Résultat d'exploitation	13 570	58 468	39 470	137 308	175 721
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles./titres	(150)	53 350	(2 477)	(6 660)	(8 647)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	490	(55 155)	1 922	5 785	5 785
d - Frais de négociation de titres	(241)	(290)	-	-	-
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	(67 745)	-	(145 408)	(145 408)
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	722 563	(1 646 061)	(131 491)	(1 272 565)	(2 382 456)
a - Souscriptions	793 316	2 165 943	1 144 294	3 254 962	4 022 609
- Capital	774 200	2 089 100	1 111 700	3 160 900	3 900 600
- Régularisation des sommes non distribuables	2 849	8 071	5 468	15 897	19 253
- Régularisation des sommes distribuables	16 267	68 772	27 126	78 165	102 756
b - Rachats	(70 755)	(3 811 004)	(1 275 785)	(4 527 527)	(6 405 065)
- Capital	(69 100)	(3 651 800)	(1 244 800)	(4 380 000)	(6 193 200)
- Régularisation des sommes non distribuables	(256)	(14 402)	(6 172)	(22 310)	(30 766)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 397)	(145 802)	(24 813)	(125 217)	(181 099)
VARIATION DE L'ACTIF NET	736 232	(1 657 433)	(92 576)	(1 281 540)	(2 355 005)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>					
a - en début de période	1 610 420	4 004 085	5 170 126	6 359 090	6 359 090
b - en fin de période	2 346 652	2 346 652	5 077 550	5 077 550	4 004 085
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a - en début de période	15 801	38 479	50 545	61 405	61 405
b - en fin de période	22 852	22 852	49 214	49 214	38 479
VALEUR LIQUIDATIVE	102,689	102,689	103,173	103,173	104,059
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>	0,76%	2,16%	0,87%	2,57%	3,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les Bons du Trésor à court terme, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale-intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 746 109 dinars au 30 septembre 2019, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations		1 187 915	1 222 411	51,83%
BTK 2012-1 B	2 000	28 580	29 843	1,27%
BTK 2012-1 B	500	7 145	7 461	0,32%
BTK 2012-1 B	8 000	114 320	119 371	5,06%
BTK 2012-1 B	3 000	42 870	44 764	1,90%
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	150 000	156 298	6,63%
EO ATB SUB 2017 CAT A	500	50 000	52 099	2,21%
EO ATL 2013-1	7 500	150 000	153 612	6,51%
EO ATL 2013-1	2 500	50 000	51 204	2,17%
EO HL 2015-02 B	1 750	140 000	144 492	6,13%
EO TUNISIE LEASING 2012-2 B	4 000	80 000	82 906	3,52%
EO UBCI 2013	2 500	50 000	50 914	2,16%
EO UBCI 2013	5 000	100 000	101 828	4,32%
EO UBCI 2013	2 500	50 000	50 914	2,16%
EO UIB 2009-1	3 500	175 000	176 704	7,49%
Bons du trésor assimilables		437 988	422 872	17,93%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	365 911	15,51%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 291	1,54%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 670	0,88%
Titres OPCVM		99 902	100 826	4,27%
AL HIFADH SICAV	982	99 902	100 826	4,27%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 725 805	1 746 109	74,03%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 608 913 dinars au 30 septembre 2019, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES		201 046	204 523	8,67%
BTCT 52S-05-05-2020_7,76%	215	201 046	204 523	8,67%
DISPONIBILITES		404 390	404 390	17,15%
TOTAL GÉNÉRAL		605 436	608 913	25,82%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 septembre 2019, le ratio susvisé s'élève à 17,15%.

4.1.4 Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Septembre 2019 une valeur comptable de 1 950 632 DT, soit 82,70% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	BTCT		
ETAT		422 872		204 523	627 396	26,60%
BTK	201 439				201 439	8,54%
ATB	208 397				208 397	8,84%
ATL	204 816				204 816	8,68%
UBCI	203 656				203 656	8,63%
HL	144 492				144 492	6,13%
UIB	176 704				176 704	7,49%
TUNISIE LEASING	82 906				82 906	3,52%
AL HIFADH SICAV			100 826		100 826	4,27%
Total	1 222 411	422 872	100 826	204 523	1 950 632	82,70%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 30 septembre 2019 un solde de 3 559 dinars contre 20 dinars au 30 septembre 2018 et se détaille comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	3 559	20	20
Total des autres actifs	3 559	20	20

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30 septembre 2019 un solde de 4 579 dinars contre 8 596 dinars au 30 septembre 2018 et se détaille comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Dépositaire	1 800	1 800	1 800
Gestionnaire	2 779	6 796	6 399
Total des opérateurs créditeurs	4 579	8 596	8 199

4.1.7. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30 septembre 2019 un solde de 7 349 dinars contre 10 766 dinars au 30 septembre 2018 et se détaille comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Impôts à payer	(119) *	66	30
Impôts à payer au titre de la contribution sociale de solidarité	-	-	200
Commissaire aux comptes	4 612	9 204	10 008
CMF (redevance & Publication)	2 154	1 450	1 331
Retenue à la source à payer	12	12	12
Charges à payer	690	34	40
Total	7 349	10 766	11 621

(*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 septembre 2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2018

Montant (en nominal)	3 847 900
Nombre de titres	38 479
Nombre d'actionnaires	437

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	2 089 100
Nombre de titres émis	20 891
Nombre d'actionnaires nouveaux	13

Rachats effectués

Montant (en nominal)	3 651 800
Nombre de titres rachetés	36 518
Nombre d'actionnaires sortant	92

Capital au 30 septembre 2019

Montant (en nominal)	2 285 200
Nombre de titres	22 852
Nombre d'actionnaires	358

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 30 septembre 2019	2 285 200
–Sommes non distribuables*	(8 426)
–Somme non distribuable des exercices antérieurs	16 864
Capital au 30 septembre 2019	2 293 638

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 350
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(55 155)
Frais de négociation de titres	(290)
Résultat non distribuable de la période :	(2 095)

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	8 071
Régularisation des S.N.D sur rachats	(14 402)
Régularisation des S.N. D	(6 331)
Sommes non distribuables	(8 426)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2019 au 30.09.2019 à 16 158 dinars contre 50 134 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	16 158	75 813	50 134	160 779	209 680
Total	16 158	75 813	50 134	160 779	209 680

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2019 au 30.09.2019 à 3 648 dinars contre 326 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts sur comptes courants	593	1 204	326	972	1 204
Revenus des autres placements monétaires	3 055	3 478	-	17 026	17 026
Total	3 648	4 682	326	17 998	18 230

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2019 au 30.09.2019 à 4 579 dinars contre 8 596 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	2 779	11 227	6 796	23 544	29 943
Rémunération du dépositaire	1 800	5 340	1 800	5 397	197
Total	4 579	16 568	8 596	28 941	37 140

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07.2019 au 30.09.2019 à 1 658 dinars contre 2 394 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	467	1 887	1 142	3 957	5 032
Rémunération commissaire aux comptes	804	2 385	804	7 183	7 988
Publicité et publications	329	975	329	976	1 305
Agios, frais bancaires et autres charges	18	53	18	54	73
Impôts et taxes	40	160	101	357	452
Contribution sociale de solidarité	-	-	-	-	200
Total	1 658	5 460	2 394	12 528	15 049

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la *Millenium Obligataire SICAV* est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la *Millenium Obligataire SICAV*, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.